



Nairobi, le 8 mars 2023
Affaire suivie par : A. Béguier
Revue par :

Ambassade de France au Kenya
Service économique régional de Nairobi

Commerce bilatéral entre la France et le Kenya en 2022 : le solde commercial continue de s'améliorer, mais reste toujours en dessous du niveau pré-pandémie

En 2022, le Kenya était le 97^{ème} (-3 places) fournisseur de l'hexagone et son 108^{ème} client (-4 places) dans le monde ; son 14^{ème} fournisseur et 19^{ème} client en Afrique (-1 place). La France enregistre un excédent commercial structurel avec le Kenya, qui s'est établi à 83,3 MEUR par an en moyenne sur la décennie, mais qui se réduit depuis 2015, atteignant un point bas historique en 2020 (19,3 MEUR). Avec la reprise du commerce international et l'assouplissement des restrictions sanitaires, le solde commercial entre les deux pays a continué de s'améliorer, s'établissant à 31,8 MEUR en 2022. Nos exportations vers le Kenya sont constituées pour moitié de produits chimiques, de machines et équipements mécaniques, électriques et électroniques ainsi que de produits pharmaceutiques ; côté kényan, elles sont essentiellement composées de produits agricoles. Au final, depuis quelques années le niveau des importations depuis le Kenya augmente plus vite que le niveau de nos exportations avec pour conséquence un solde qui reste positif, mais menacé : l'accélération de nos exportations en 2022 ne suffit pas à compenser les baisses de ces dernières années. A suivre pour le bilan 2023 si cette tendance se confirme.

Des exportations qui continuent de progresser et ont dépassé leur niveau pré-pandémie

En 2022, d'après les Douanes françaises, les exportations françaises vers le Kenya ont continué d'augmenter et se sont établies à 174,5 MEUR (+9,2 %), redépassant la moyenne décennale (173,4 MEUR) et le niveau pré-pandémie (173,0 MEUR). Après avoir diminué fortement en 2020 sous l'effet de la pandémie pour atteindre le plus faible volume depuis 2010 (150,2 MEUR), les exportations françaises vers le Kenya ont continué de progresser à mesure que les restrictions sanitaires ont été levées et le commerce international a repris. Cette hausse s'explique principalement par la hausse des exportations des « produits des industries agroalimentaires » de 15,2 MEUR à 29,3 MEUR (+92,8 %). Dans une moindre mesure, les exportations de « matériels de transport » de 6,9 MEUR à 10,7 MEUR (+54,9 %), notamment les produits de la construction et d'équipement automobile, ont progressé, ainsi que celles de produits métallurgiques et métalliques¹, de 9,5 MEUR à 13,1 MEUR (+38,4 %). A l'inverse, certains postes d'exportations ont connu des baisses significatives : les « produits manufacturés » de 16,5 MEUR à 10,6 MEUR (-35,5 %), et les « équipements mécaniques, matériel électrique, électronique et informatique » de 38,3 MEUR à 33,4 MEUR (-12,8 %).

Les exportations reposent sur des livraisons à forte valeur ajoutée et demeurent concentrées sur les secteurs d'exportations français les plus importants, qui comptent pour 71,0 % de nos exportations vers le Kenya :

- Les produits chimiques, parfums et cosmétiques (21,0 % - 36,6 MEUR), en hausse de 6,5 % par rapport à 2021 ;
- Les équipements mécaniques, matériel électrique, électronique et informatique (19,1 % - 33,4 MEUR), en baisse de 12,8 % par rapport à 2021 ;
- Les produits des industries agroalimentaires (16,8 % - 29,3 MEUR), en hausse de 92,8 % par rapport à 2021 ;
- Les produits pharmaceutiques (14,1 % - 24,6 MEUR), en hausse de 6,5 % par rapport à 2021.

Le Kenya reste un client marginal pour la France, tant dans le monde, qu'en Afrique Subsaharienne : les exportations françaises vers le Kenya ne représentent que 0,03 % des exportations françaises dans le monde, alors que le Kenya représente 0,1 % du PIB mondial ; que 1,6 % de nos exportations vers l'Afrique Subsaharienne, faisant du Kenya le 108^{ème} client mondial de la France, 19^{ème} sur le continent et le 4^{ème} en Afrique de l'Est et Océan Indien

¹ Entre autres, les produits de la coutellerie, outillage, quincaillerie ; éléments en métal pour la construction ; produits de la chaudronnerie.

(AEOI) derrière Maurice, Madagascar et l’Ethiopie. Une situation qui s’explique par (i) l’absence de grand contrat aéronautique ou de défense et (ii) par la faible pénétration des produits français hors des centres urbains, en raison d’un positionnement milieu de gamme peu adapté à la demande actuelle du Kenya qui porte d’abord sur des produits bon marché.

Des importations qui continuent de croître année après année

Depuis 2016, les importations françaises depuis le Kenya sont en constante augmentation pour atteindre 142,7 MEUR en 2022 (+60,0 % par rapport à 2016). Les exportations kényanes vers la France sont concentrées sur des **produits à faible valeur ajoutée**, à 69,5 % des denrées agricoles (thé, café, fleurs, fruits) et à 25,1 % des produits agricoles transformés (préparations à base de légumes et de fruits).

Entre 2021 et 2022, les importations françaises en provenance du Kenya ont augmenté de 6,1 %, s’expliquant par la hausse des « produits agricoles, sylvicoles, de la pêche et de l’aquaculture » de 16,5 % à 99,2 MEUR, notamment des produits de la culture et de l’élevage. Les importations de « produits des industries agroalimentaires », notamment les produits à base de fruits et légumes, ont baissé de -1,7 % pour s’établir à 35,8 MEUR. La France a plus importé de produits textiles, habillement, cuir et chaussures (+154,5 %) en 2022 : elle en a importé 4,5 MEUR, contre 1,8 MEUR en 2021.

Le Kenya reste un fournisseur marginal pour la France : 97^{ème} fournisseur mondial ; 14^{ème} en Afrique Subsaharienne et 3^{ème} en AEOI, derrière Madagascar et Maurice.

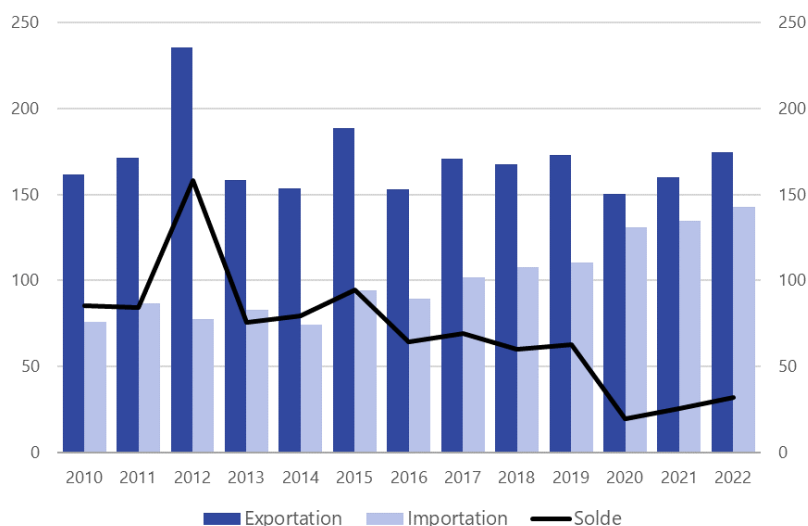
Un solde commercial qui s’améliore encore, mais reste à un niveau assez faible et toujours menacé par la croissance régulière de nos importations depuis le Kenya

La France enregistre un excédent commercial structurel avec le Kenya, qui s’est établi en moyenne à 83,3 MEUR entre 2010 et 2019. Celui-ci tend à diminuer progressivement depuis 2012, et s’est écroulé en 2020. **Cet excédent structurel s’explique principalement par la différence de valeur ajoutée** des appareils d’exportations entre nos deux pays : là où la France exporte des produits à forte valeur ajoutée, les exportations kényanes sont principalement composées de produits agricoles, à faible valeur ajoutée.

Poussé par une hausse des exportations plus importante que celle des importations, l’excédent commercial français s’est redressé à 31,8 MEUR en 2022, mais reste proche du point bas historique de 2020 (19,3 MEUR).

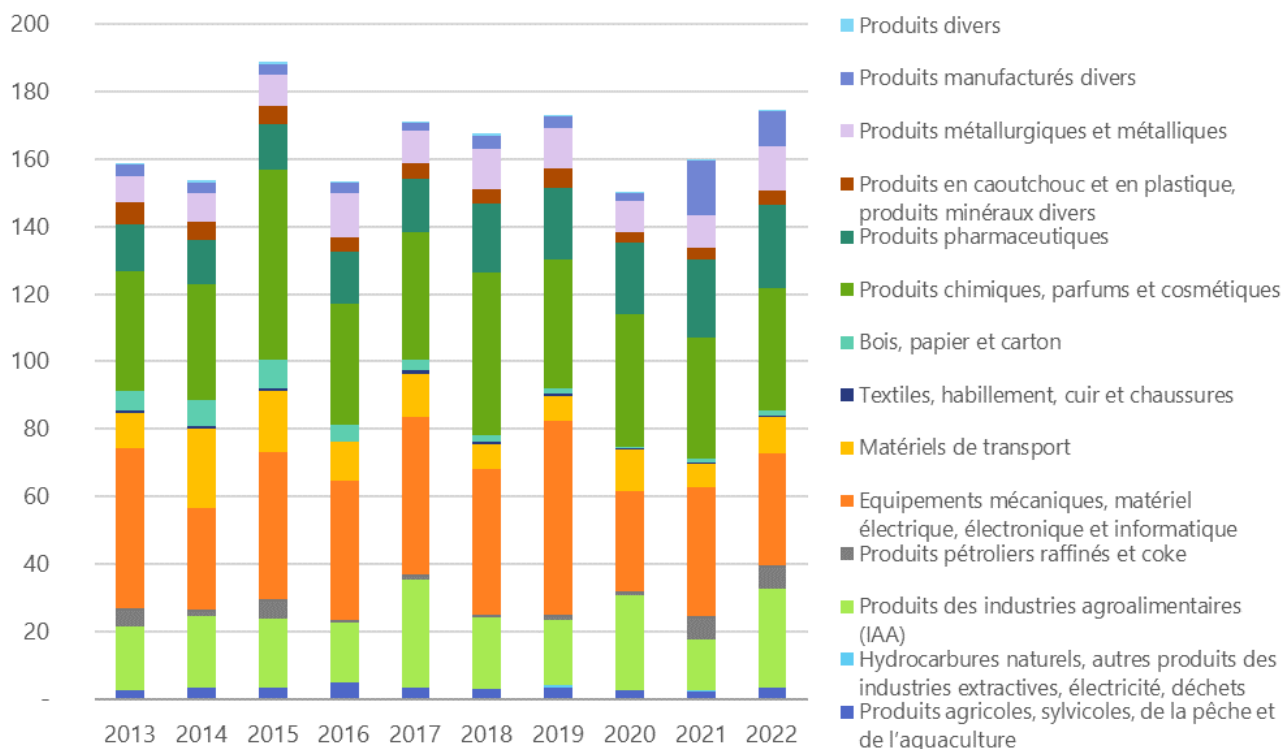
Annexes

Evolution des échanges commerciaux franco-kényans (MEUR)



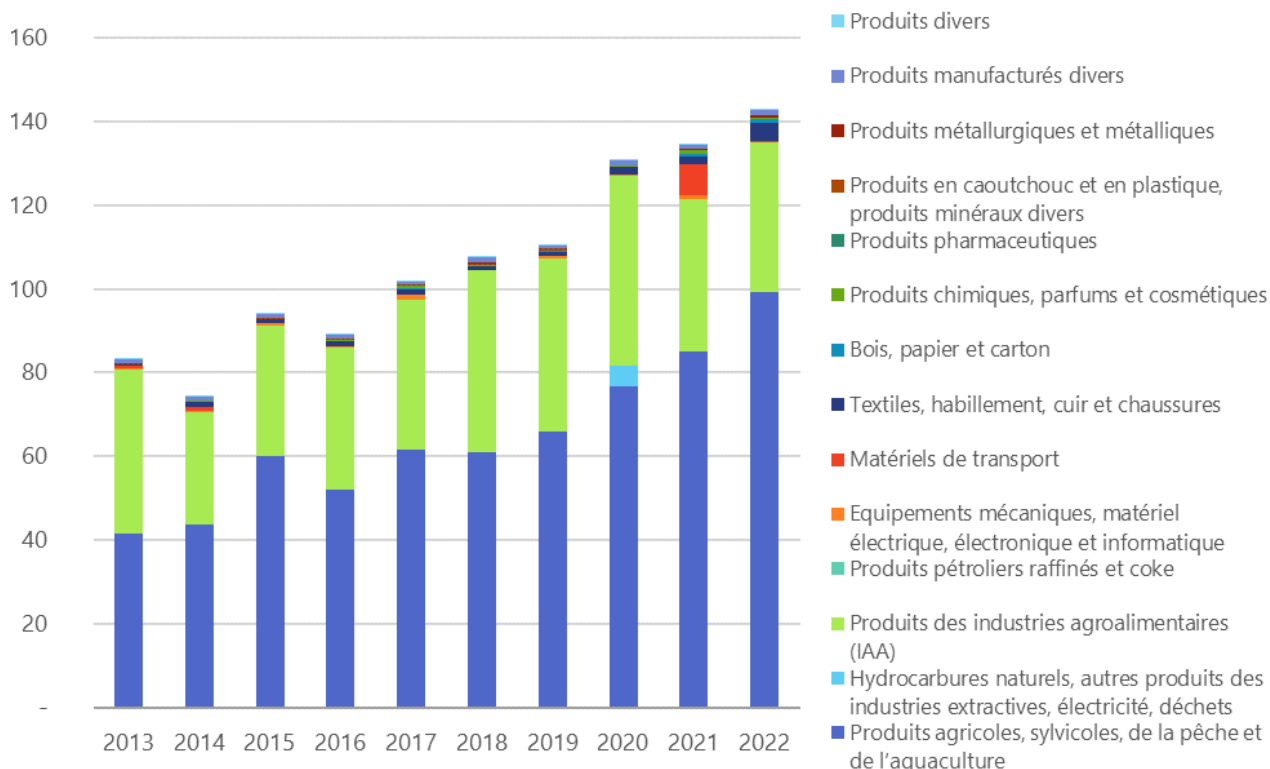
Sources : Douanes françaises

Décomposition des exportations françaises vers le Kenya (MEUR)



Sources : Douanes françaises

Décomposition des importations françaises depuis le Kenya (MEUR)



Sources : Douanes françaises